

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/01/19-13-CA

Séance du conseil d'administration du 19 janvier 2021 par visioconférence, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Délibération n°2021/01/19-13-CA relative à la dématérialisation des bulletins de paye des agents d'Aix-Marseille Université.

Intitulé et descriptif de l'objet :

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de sole des agents civils de l'État, des magistrats et des militaires, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018, portant application, pour le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'article 5 du décret n°2016-1073 du 3 août 2016 susvisé ;

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés ;

Vu la délibération n°2019/05/28-15 du 28 mai 2019 du Conseil d'administration instaurant le principe de la diffusion des bulletins de salaire des agents d'Aix-Marseille Université par voie dématérialisée via l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public de l'État (ENSAP) ;

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion d'Aix-Marseille Université à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents d'Aix-Marseille Université.

Les conditions, le calendrier et les modalités d'application de ces dispositions sont précisés par arrêté, dont le projet est joint à la délibération.

Effectif statutaire : 36

Effectif en exercice : 36

Quorum

Membres présents : 25

Membres représentés : 5

Total : 30

Décompte des votes

Abstention : 1

Votants : 30

Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés

Pour : 29

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Fait à Marseille le 19 janvier 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

